

2025/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2025/187

Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mercredi 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 juin, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 19 juin 2025, se sont réunis au nombre de 23, dans la salle Emile Gagneux, 60 rue Albert-Rémy, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de membres

En exercice : 35

Présents à la séance : 23

Excusés représentés : 8

Absents : 4

NB : Les points 28 et 29 ont été présentés avant le point n°6 inscrit à l'ordre du jour

¹ Arrivée à 18h34 avant le vote du point n°1

² Arrivée à 18h39 avant le vote du point n°1

³ Arrivé à 18h51 avant le vote du point n°1

⁴ A quitté la séance à 19h10 après le vote du point 5

⁵ A quitté la séance à 19h21 avant le vote du point n°6 après avoir pris part au vote des points 28 et 29 et en confiant son pouvoir à S. Mercieca pour la suite

⁶ A quitté la séance à 19h55 en confiant son pouvoir à K. Basseg au cours de la présentation du point n°9

⁷ A quitté la séance à 20h10 en confiant son pouvoir à N. Siana avant le vote du point n°11

Hôtel de Ville
Placé du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Gilles Melin, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Souad Medani, Fabrice Deraedt⁶, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke⁵, Noureddine Siana, Josiane Berrebi, Denise Poezevara, Omar Abbazi⁷, Valérie Marion², Jean-Paul Monteiro Teixeira, Dounia Lebik¹, Christian Amar Henni³, Christine Tisserand, Claude Stillen⁴, Pierrick Brousseau Erick Couturier, Yvrose Jameau

Excusés représentés :

Annabelle Mallet à Gilles Melin, Sémita Le Querec à Stéphane Raffalli, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sylvie Deforges à Véronique Gauthier, Nejla Toptas à Aurélie Monfils, Jérémie Kawouk à Souad Medani, José Peres à Christian Amar Henni, Laurent Stillen à Christine Tisserand,

Absents :

Sandanakichenin Djanarthany, Sofiane Seridji, Nicolas Fené, Séverin Yapo

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2025/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
25 juin 2025
DÉLIBÉRATION
N°2025/187

**Objet : Délégation de pouvoirs : Décisions du Maire
prises au titre de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du
Code Général des Collectivités Territoriales**

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 en date du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES DELIBERATION

PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions n°2025/124 à n°2025/174, répertoriées dans le tableau annexé à la présente délibération conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 01 JUIL 2025
Publié le : 04 JUIL 2025

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux
mois à compter de sa
publication et de sa
notification.

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

Signé électroniquement par :
STEPHANE RAFFALLI
Le 01/07/2025 à 15:26

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2025/187 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025

| Date | N° | Objet | Service | Titulaire | Montant |
|------------|----------|---|-----------------|--|--|
| 30/04/2025 | 2025/124 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place d'un atelier de « Préparation au Baby-Dating » avec la société L'ESSENTIEL C'EST TOI/OMNICITÉ | PETITE ENFANCE | Société L'ESSENTIEL C'EST TOI/OMNICITÉ | 504 € TTC pour un groupe de quinze assistantes maternelles maximum le samedi 17 mai 2025 de 9h00 à 12h30 |
| 02/05/2025 | 2025/125 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place des ateliers de confections de cosmétique et produits d'entretien par l'association « L'ATTRIBUT » | PARENTALITE | Association « L'ATTRIBUT » | 870 € TTC pour 2 ateliers de 3h00 les 14 mai et 4 juin 2025 et un atelier de 2h00 le 17 mai 2025, à destination de 10 parents solos par ateliers |
| 02/05/2025 | 2025/126 | Signature du marché relatif au projet d'aménagement d'espaces publics et paysagers le long des rives de la Seine – En son lot n°1 exclusivement - Marché 2025-03-01 | MARCHES PUBLICS | Société COLAS France | Lot n°1 : VRD- terrassement- réseaux et revêtements – sans minimum et avec le montant maximum 7 000 000 € HT |
| 05/05/2025 | 2025/127 | Sans objet | | | |
| 06/05/2025 | 2025/128 | Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation de services pour une animation musicale en déambulation avec l'association TEMPO & CO à l'occasion du carnaval | CULTUREL | Association TEMPO & CO | 1300 € TTC pour une déambulation le 25 mai 2025 de 14h à 16h |
| 06/05/2025 | 2025/129 | Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement dit « instituteur », situé 24 Rue des Mésanges – à Ris-Orangis | EDUCATION | - | Redevance mensuelle d'occupation de 408 €, ainsi qu'une redevance chauffage de 2,15 € par mois et par m ² , du 9 avril au 31 octobre 2025 |
| 07/05/2025 | 2025/130 | Relatif à la clôture de la Régie de recettes du « Comité National d'Action Sociale » | REGIE | - | Transfert de la régie de recettes du Centre National d'Action Sociale (en |

| | | | | | |
|------------|----------|---|-----------------|---|--|
| | | | | | faveur des agents) vers la régie unique |
| 07/05/2025 | 2025/131 | Portant modification de la décision n°2029 243 instituant la régie de recettes « Régie de Ris-Orangis » | REGIE | | Modification permettant d'intégrer les recettes du CNAS |
| 09/05/2025 | 2025/132 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place d'ateliers couture avec l'entreprise individuelle « SEWING BY JEE » | PARENTALITE | Entreprise individuelle « SEWING BY JEE » | 980 € TTC pour trois ateliers à destination de 10 parents solos pour une durée de 2h à chaque atelier les mercredis 11,18 et 25 juin 2025 de 14h00 à 17h00 |
| 09/05/2025 | 2025/133 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour la mise en place d'un spectacle musical « Mélody fête l'été » avec la société ART ET IMAGE PRODUCTION | PETITE ENFANCE | Société ART ET IMAGE PRODUCTION | 190 € TTC d'un spectacle musical le lundi 16 juin 2025 de 10h00 à 11h00, à destination des enfants accueillis dans les structures Petite Enfance |
| 14/05/2025 | 2025/134 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation du concert et spectacle avec l'association Bonne Heure des Arts | 10 J. BREL | Association Bonne Heure des Arts | 1 600 € TTC pour le concert de rock le jeudi 15 mai 2025 : - Première partie de 20h00 à 20h45 - Deuxième partie de 21h00 22h00 et le samedi 17 mai 2025 de 17h00 à 18h00 pour le plateau de Stand-up by Bliss (Humour) |
| 14/05/2025 | 2025/135 | Acquisition et livraison de colis gourmands de Noël pour les besoins de la commune de Ris-Orangis (91130) | MARCHES PUBLICS | SAS LOU BERRET | Marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 120 000 € HT pour une durée de 48 mois à compter de la notification du contrat |
| 14/05/2025 | 2025/136 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le collectif les Aimants à l'occasion du festival « Ris en Seine » | CULTUREL | Collectif les Aimants | 2 216,00 € TTC pour 2 représentations le dimanche 6 juillet 2025, à 15h30 et 17h30 |

| | | | | | |
|------------|----------|---|-------------------|--|---|
| 14/05/2025 | 2025/137 | Fixant les modalités de règlement d'une convention pour la participation à un séjour de groupe avec hébergement, avec l'association « ACTIVITAL », dans le cadre d'un séjour Jeunesse | JEUNESSE | Association « ACTIVITAL » | 9 832,04 € TTC qui se décompose comme suit : - Pension Complète en formule camping ACTIVITAL LES SETTONS, située à Presqu'île des Branlasses, Les Settons, pour 20 jeunes et 4 adultes pendant 8 Nuit : $980 \times 8 = 7 840$ euros - Un Grand barnum : 450 euros - Faire de Dossier groupe : 35 euros - Taxe Camping : 7,04 euros - Forfait 3 Activités (Paddle, Voile et VTT) : 1 500 € |
| 15/05/2025 | 2025/138 | Sans objet | | | |
| 15/05/2025 | 2025/139 | Fixant les modalités d'aliénation du matériel informatique | INFORMATIQUE | Entreprise LOXY | 347,25 € HT |
| 19/05/2025 | 2025/140 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat d'engagement pour une animation musicale avec la formation de musiciens LIGHT UP et l'association LYST MUSIC PRODUCTION à l'occasion du bal le 13 juillet 2025 | CULTUREL | Formation de musiciens LIGHT UP et Association LYST MUSIC PRODUCTION | 4 954,76 € TTC se décomposant comme suit : •Frais de location à l'association LYST MUSIC soit 2 876,66 € TTC •Salaires et charges aux artistes de la formation LIGHT UP, soit 2078,10 € TTC pour le bal du 13 juillet de 20h00 à minuit |
| 19/05/2025 | 2025/141 | Fixant les modalités de règlement d'un marché de prestations de services par le Groupe SACPA | POLICE MUNICIPALE | SCAPA | Montant annuel global : 25 698,11 € HT (ce montant étant proratisé sur la période du contrat à savoir de sa notification jusqu'au 31 décembre 2025) - Capture 24h/24 des animaux captifs ou errants - Enlèvement des animaux morts dont le poids n'excède pas 40 kg -Garde sociale |

| | | | | | |
|------------|----------|--|-----------------|---|--|
| 20/05/2025 | 2025/142 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services pour une animation culturelle dans le cadre des activités éducatives avec les Cinoches de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud de septembre 2025 à décembre 2025 | ANIMATION | Les Cinoches de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud | 150 € TTC par mercredi, soit 14 mercredis hors vacances scolaires pour un total de 2 100 € TTC sur la période de septembre à décembre 2025 |
| 20/05/2025 | 2025/143 | Fixant les modalités de règlement d'un avenant au contrat de maintenance et d'assistance 2022-08771 GF-GRH avec CIRIL GROUP pour les logiciels Civil Finances et Civil RH | INFORMATIQUE | CIRIL GROUPE SAS | 135 € HT pour l'ajout de la maintenance et l'assistance de l'interface entre le logiciel bons de commande et le parapheur Fast, soit un montant annuel de la redevance à 24 035,27€ TTC |
| 21/05/2025 | 2025/144 | Attribution du marché relatif à l'achat et livraison de barquettes, de films alimentaires et consommables divers pour les besoins de la cuisine centrale de la commune de Ris-Orangis (91130). - Marché 2025-11 | MARCHES PUBLICS | MISEREY REGNAULT NETTOYAGE | Marché à bons de commande sans minimum et avec le maximum de 210 000 € HT pour une durée de 48 mois à compter de la notification du contrat |
| 21/05/2025 | 2025/145 | Sans objet | | | |
| 26/05/2025 | 2025/165 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Larue et Compagnie à l'occasion du festival « Ris en Seine » | CULTUREL | Association Larue et Compagnie | 17 500,00 € TTC Règlement en deux étapes : - Une première avance de 50 %, soit 8 750 € TTC, en mandat administratif, lors de la signature du contrat correspondant à la mise en place de l'évènement, - Le solde, soit 8 750 € TTC, après certification du service fait et présentation de la facture. Pour 3 spectacles public scolaire/centre de loisirs et 2 spectacles tout public du 2 au 5 juillet 2024 |
| 28/05/2025 | 2025/166 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « Le Molière Imaginaire » avec l'association Les Comédiens Voyageurs | 10 J. BREL | Association Les Comédiens Voyageurs | 2 532 € TTC pour 2 représentations de 1h30 : Jeudi 12 juin 2025 à 19h00, pour tout public et à l'automne 2025 |

| | | | | | |
|------------|----------|---|---------------------|--|---|
| | | | | | (date à déterminer ultérieurement), pour tout public |
| 28/05/2025 | 2025/167 | Travaux d'amélioration des performances énergétiques d'un bâtiment scolaire, par la création d'une isolation thermique extérieure (ITE) en façade et en toiture de l'école Ordener – Marché 2025-14 en ses lots 1 et 2 | MARCHES PUBLICS | Lot n°1 : Européenne de bâtiment Lot n°2 : CHAPELEC | Lot n°1 Façades : 504 000 € TTC Lot n°2 Toitures-terrasses : Tranche ferme 328 166,63 € TTC / SE RESERVE LE DROIT D'AFFERMIR la tranche optionnelle n°1 : 9 067,68 € TTC |
| 28/05/2025 | 2025/168 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Actes en Théâtre à l'occasion du festival Ris en Seine | CULTUREL | Association Actes en Théâtre | 750,00 € TTC », pour un spectacle le dimanche 6 juillet 2025, à 17h, pour une durée de 45 minutes |
| 28/05/2025 | 2025/169 | Sans objet | | | |
| 28/05/2025 | 2025/170 | Demande de subvention d'équipements sportifs structurants 2025 – Agence Nationale du Sport - ANS Plan « 5000 équipements » Génération 2024, pour le projet de construction d'une base nautique « Maison de la Seine », Quai de la Börde | FINANCES CTM | Agence Nationale du Sport | Subvention sollicitée pour un projet de construction d'un montant prévisionnel de 3 145 259 € H.T. |
| 28/05/2025 | 2025/171 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert avec l'association LA ZIK DES MUSES à l'occasion du festival Ris en Seine | CULTUREL | Association LA ZIK DES MUSES | 1 300 € TTC pour un concert de 60 minutes le samedi 5 juillet 2025, à 18h00 |
| 28/05/2025 | 2025/172 | Fixant le contrat portant occupation à caractère précaire et révocable d'un logement instituteur, situé 22 rue des Mésanges – à Ris-Orangis | EDUCATION | - | Redevance mensuelle d'occupation de 348,35 €, ainsi qu'une redevance chauffage de 2,15 € par mois et par m ² , à partir du 1 ^{er} juillet 2025 jusqu'en juin 2026 |
| 30/05/2025 | 2025/173 | Fixant les modalités de règlement d'un contrat d'engagement pour la formation continue professionnelle du service Police Municipale par Monsieur Alexandre MIQUEL | RESSOURCES HUMAINES | Monsieur Alexandre MIQUEL | 6 750 € TTC pour un groupe de 1 à 15 agents du 1 ^{er} au 31 décembre (hormis juillet et août) |

| | | | | | |
|------------|----------|--|----------|---------------------------------------|---|
| 30/05/2025 | 2025/174 | Portant sur la convention de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France | FINANCES | Caisse d'Epargne et de prévoyance IDF | Montant maximum de 5 000 000 € Pour financer ses investissements et optimiser sa trésorerie courante |
|------------|----------|--|----------|---------------------------------------|---|